FICHE DE POSTE

Chargé de Mission Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

GRADE : ATTACHE OU INGENIEUR

PLACE DANS L'ORGANISATION

Sous la responsabilité de la Chef de Projet Engagement pour le renouveau du bassin minier, relevant de la Direction Politique de la Ville Habitat

Fonction d'encadrement ~~OUI~~ NON

RAISONS D'ETRE DU POSTE :

Dans le cadre de la mise en place du Projet de Territoire, la CALL renforce et réorganise ses services opérationnels au service des projets structurants du territoire.

MISSIONS :

En lien avec le Chef de Projet Engagement pour le renouveau du bassin minier, le chargé de mission :

- assure le suivi des études urbaines initiées en lien avec les Villes concernées
- stabilise la rédaction des cahiers des charges dans une démarche partenariale
- accompagne l'intégration des préconisations
- garantit la cohérence des orientations urbaines avec les objectifs et des villes
- garantit la dimension intégrée des opérations de rénovations
- prépare et garantit le suivi des comités techniques et de pilotage internes à la CALL en lien avec les différents services concernés
- participe aux comités de suivi locaux
- accompagne et aide à la structuration des projets exemplaires et innovants avec les partenaires et acteurs du territoire
- est force de propositions quant aux outils de suivi à construire en matière d'innovations

PRE-REQUIS :

- BAC + 5 et/ou expérience confirmée dans le domaine de compétences
- Maîtrise des enjeux et des procédures liées au renouvellement urbain et aux mécanismes d'intervention (partenaires, règles de financement, attendus…)
- Connaissance du fonctionnement et de l'environnement des collectivités territoriales et des partenaires
- Expérience en gestion de projets et en aménagement urbain

QUALITES REQUISES :

- Rigueur
- Disponibilité et capacité d'adaptation
- Bonne maitrise de la communication orale
- Réactivité
- Autonomie
- Capacité à avoir une réelle polyvalence
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Capacité à anticiper.
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail :** LENS
-
- **Horaires :** Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).